

# PAD MÉDIAPARK

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS, MODIFICATION ET ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR (PAD) - SYNTHÈSE

NB : Ce document n'est pas un document officiel. Il a pour but d'informer le grand public sur le processus de traitement des réclamations émises lors de l'enquête publique et leur intégration dans le projet de PAD via éventuelle(s) modification(s). Ce document ne reprend pas l'ensemble des avis et réclamations, mais se concentre sur les principales remarques. Pour plus d'information, il est renvoyé aux Arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptant le PAD en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lectures.

# PAD MÉDIAPARK

## TRAITEMENT DES PRINCIPALES RÉCLAMATIONS - SYNTHÈSE

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE cf. art. 30/5 et 30/6 du CoBAT

GRILLE DE LECTURE DU DOCUMENT

**PAD** (Plan d'Aménagement Directeur)

- volet informatif
- volet stratégique
- volet réglementaire

+ **RIE** (Rapport d'Incidences Environnementales)

### A. CONSULTATION

- consultation des instances<sup>1</sup> et administrations communales<sup>2</sup>
- réclamations d'initiative de la société civile<sup>3</sup> et autres instances dans le cadre de l'enquête public

### B. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

- encodage des réclamations et consultation de la CRD (Commission Régionale de Développement)
- analyse des réclamations et avis d'instances
- lancement éventuel d'étude(s) d'approfondissement
- suggestion d'arbitrage par perspective.brussels avec soutien juridique

### C. ARBITRAGE FINAL PAR LE GOUVERNEMENT (GRBC)

3 options :

1. pas de modification ou modification(s) mineure(s) du projet de PAD sans incidence notable sur l'environnement en vue d'un passage en 2<sup>ème</sup> lecture
2. modification(s) majeure(s) du projet de PAD, ou présentant un impact notable sur l'environnement qui implique une modification du RIE, en vue d'un nouveau passage en 1<sup>ère</sup> lecture (bis) et enquête publique
3. interruption du processus d'élaboration du projet de PAD

^ DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

∨ GRILLE DE LECTURE DU DOCUMENT

AUTEUR(S) DES RÉCLAMATIONS<sup>1,2,3</sup>

réclamations, avis

traitement de la réclamation : motivations urbanistiques, juridiques et précisions sur le contenu du projet de PAD

étude lancée suite à l'enquête publique en vue d'approfondir une thématique et éclairer l'arbitrage (le cas échéant)

modifications apportées au projet de PAD, et au RIE, le cas échéant

<sup>1</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>2</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

<sup>3</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

# PAD MÉDIAPARK 2019

## REMARQUES PRINCIPALES

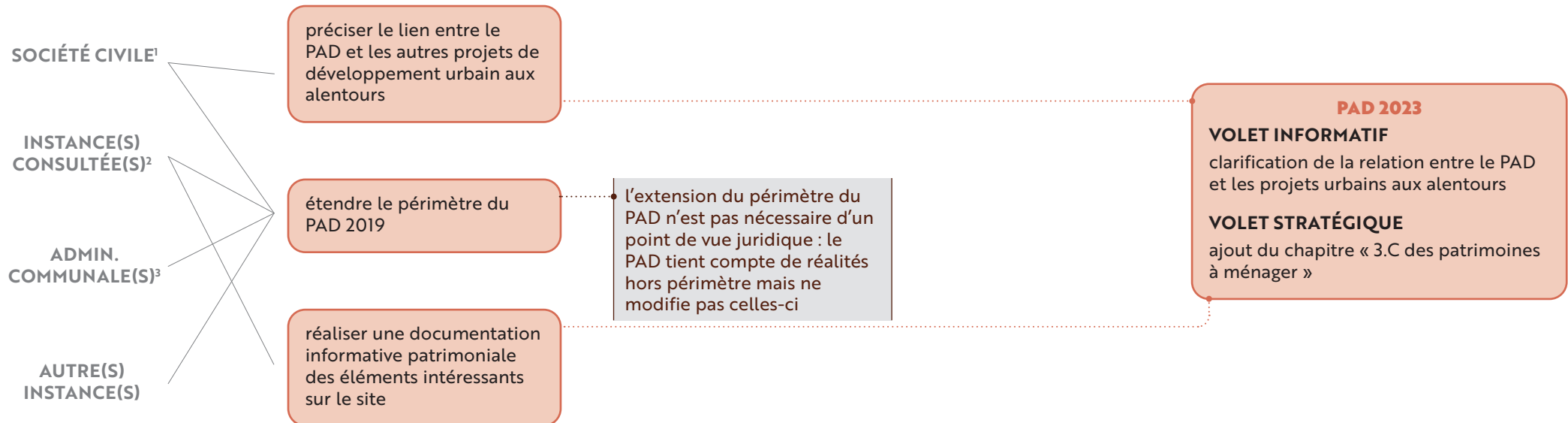
GÉNÉRAL

RÉCLAMATIONS

ANALYSE DES  
RÉCLAMATIONS

ÉTUDES  
COMPLÉMENTAIRES

MODIFICATIONS  
APPORTÉES



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

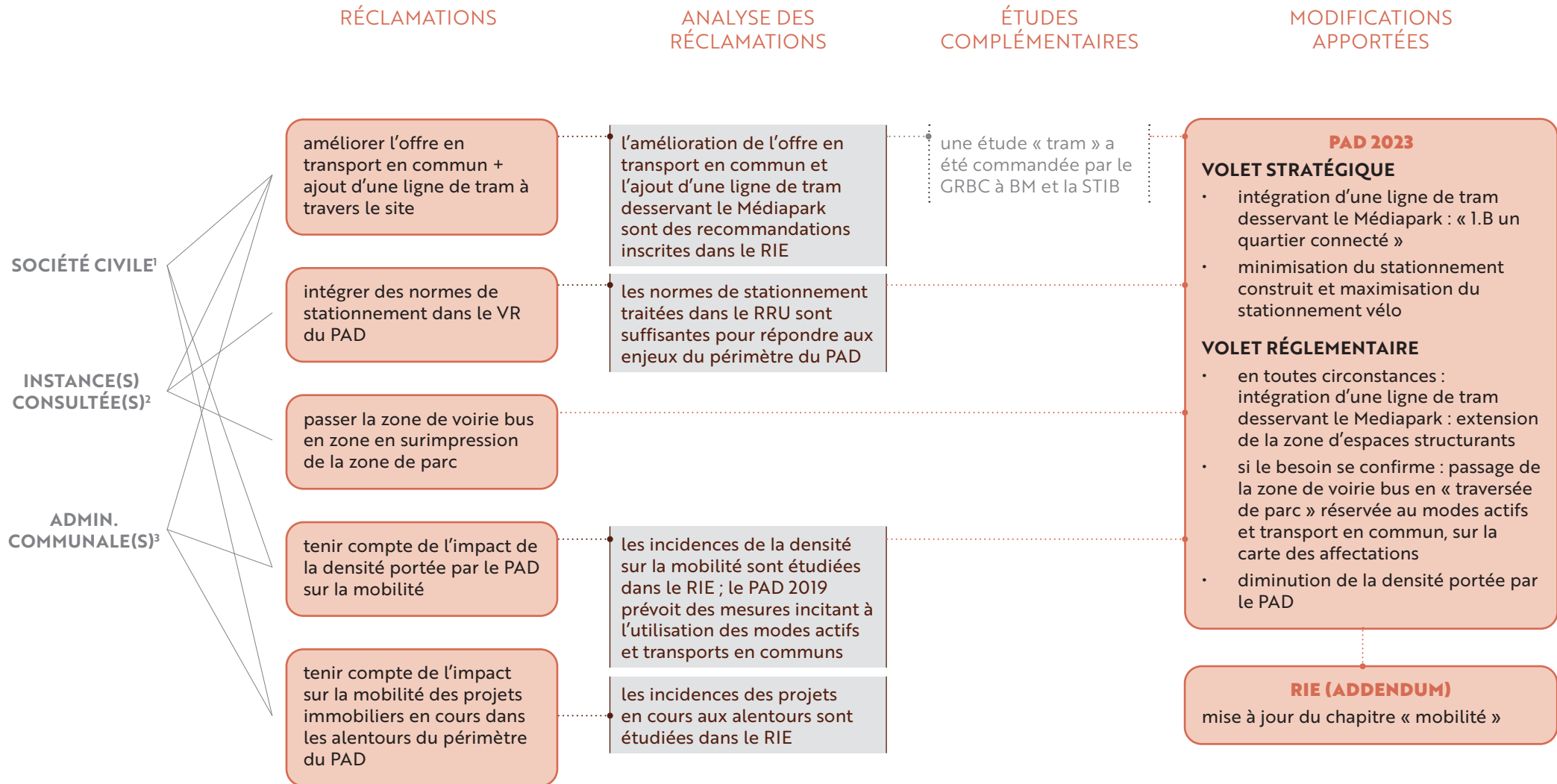
<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2019

## REMARQUES PRINCIPALES

### MOBILITÉ



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2019

## REMARQUES PRINCIPALES

### DENSITÉ / GABARITS

#### RÉCLAMATIONS

#### ANALYSE DES RÉCLAMATIONS

#### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

#### MODIFICATIONS APPORTÉES

SOCIÉTÉ CIVILE<sup>1</sup>

INSTANCE(S)  
CONSULTÉE(S)<sup>2</sup>

ADMIN.  
COMMUNALE(S)<sup>3</sup>

diminuer la densité portée par le PAD (surtout côté est)

revoir les gabarits et la hauteur des repères paysagers

la densité portée par le PAD 2019 est comparable à celle des quartiers environnants (P/S max. de 1,87)

la densité portée par le PAD 2019 compense la création d'un parc public de plus de 8ha ; l'implantation des repères paysagers et leur impact sur l'environnement (dont ensoleillement, ombrage, vents, impact visuel, etc.) sont étudiés dans le RIE

#### PAD 2023

#### VOLET RÉGLEMENTAIRE

- suppression des sites constructibles H, I, J, et K (côté est)
- diminution des surfaces constructibles sur les sites A, B, F, G et J (anciens sites M et N)
- diminution de la surface constructible totale sur le site Médiapark de 60.000 m<sup>2</sup>
- diminution de l'emprise du site E (VRT)
- diminution de la hauteur du repère paysager sur le site F (de 50 m à 45 m)

#### RIE (ADDENDUM)

mise à jour des chapitres « urbanisme » et « social et économie »

<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

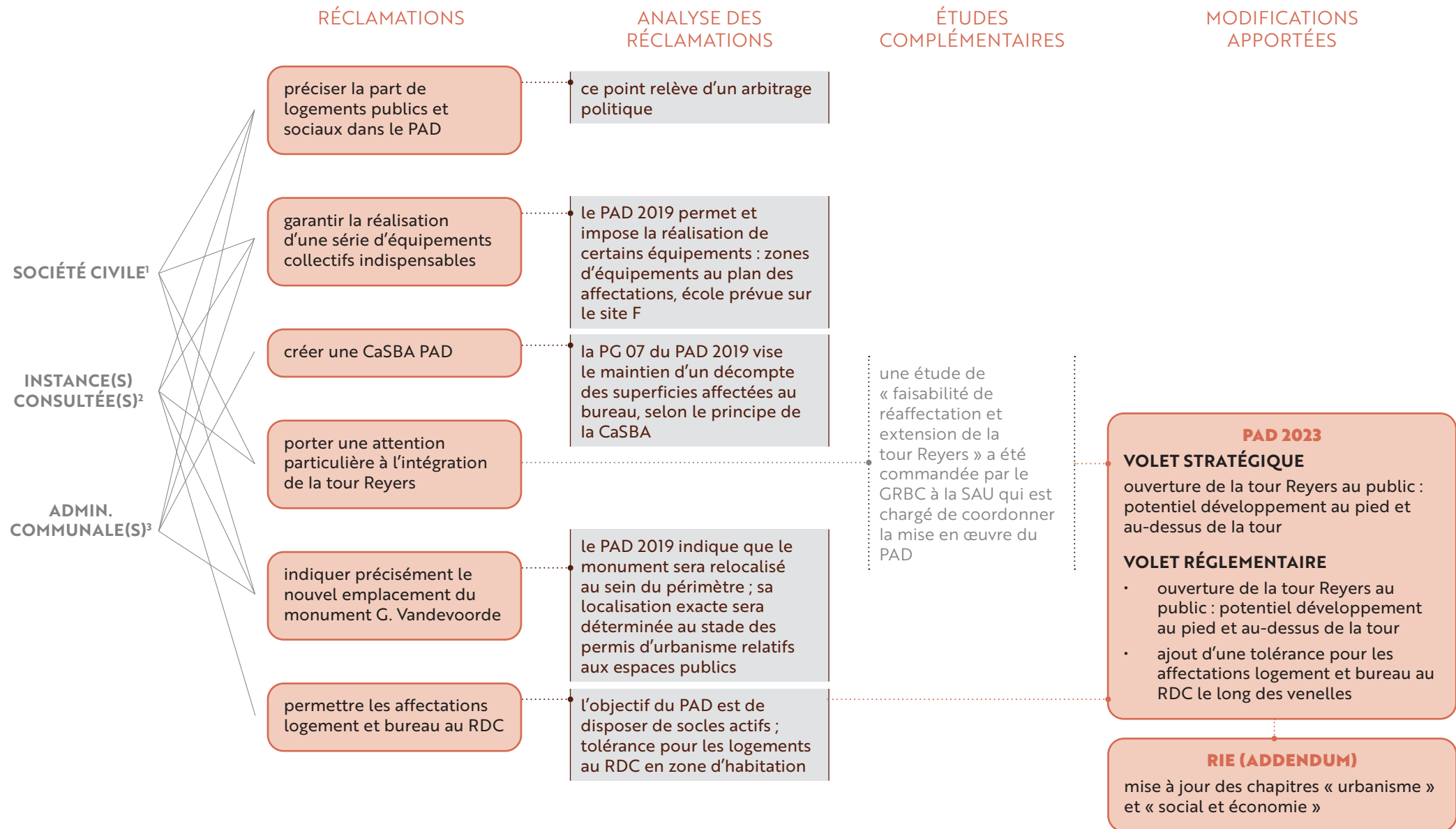
<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2019

## REMARQUES PRINCIPALES

## PROGRAMMATION



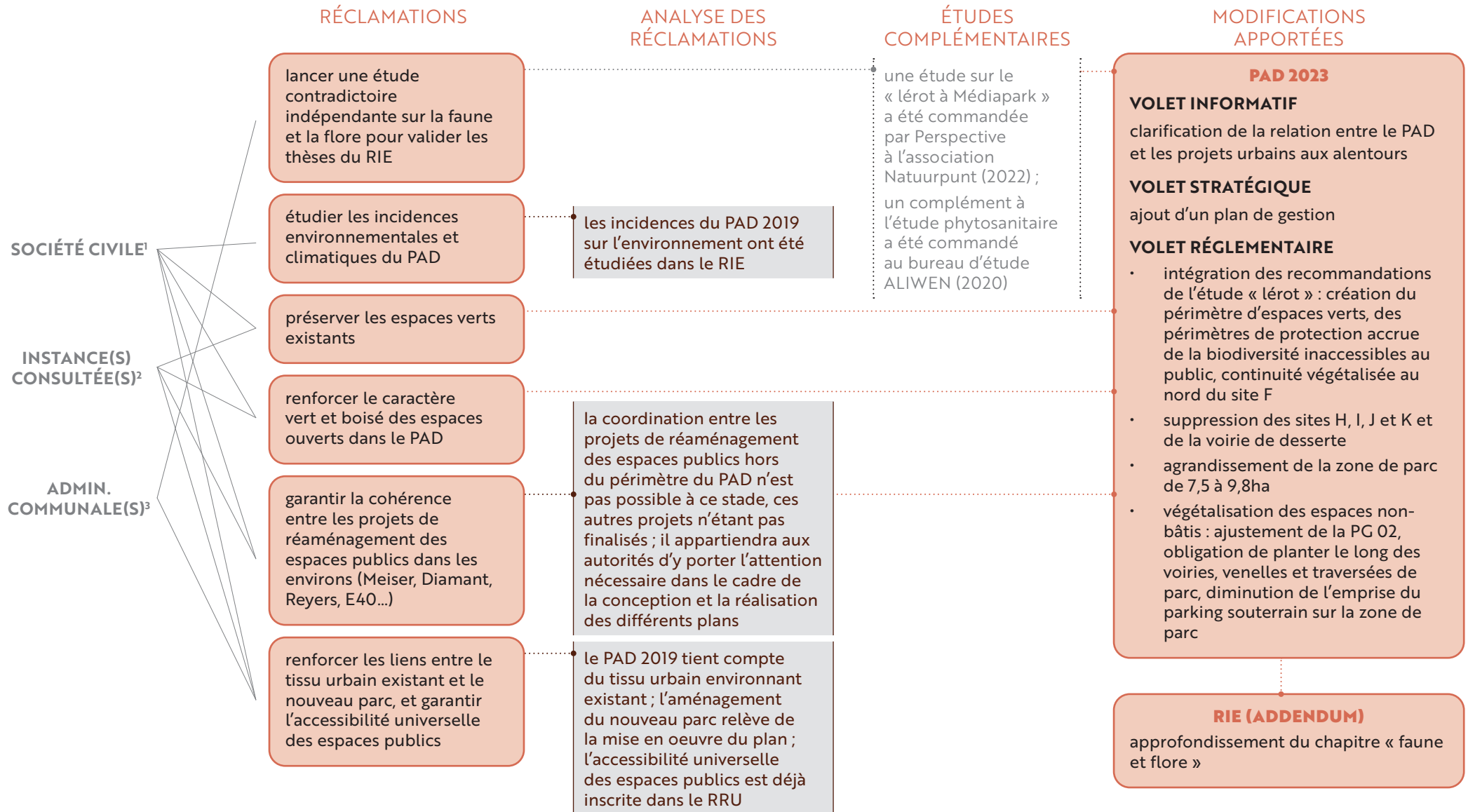
<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2019

## REMARQUES PRINCIPALES



## ESPACES PUBLICS ET BIODIVERSITÉ

<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2023

## REMARQUES PRINCIPALES

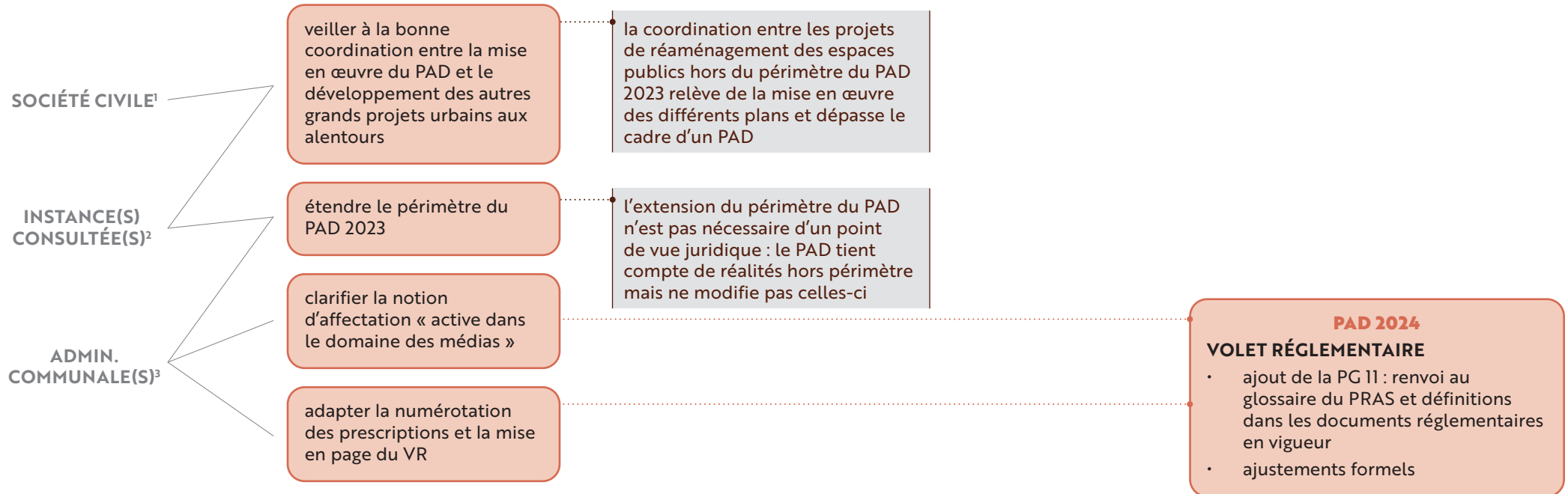
GÉNÉRAL

### RÉCLAMATIONS

### ANALYSE DES RÉCLAMATIONS

### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

### MODIFICATIONS APPORTÉES



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Conseil Royal des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

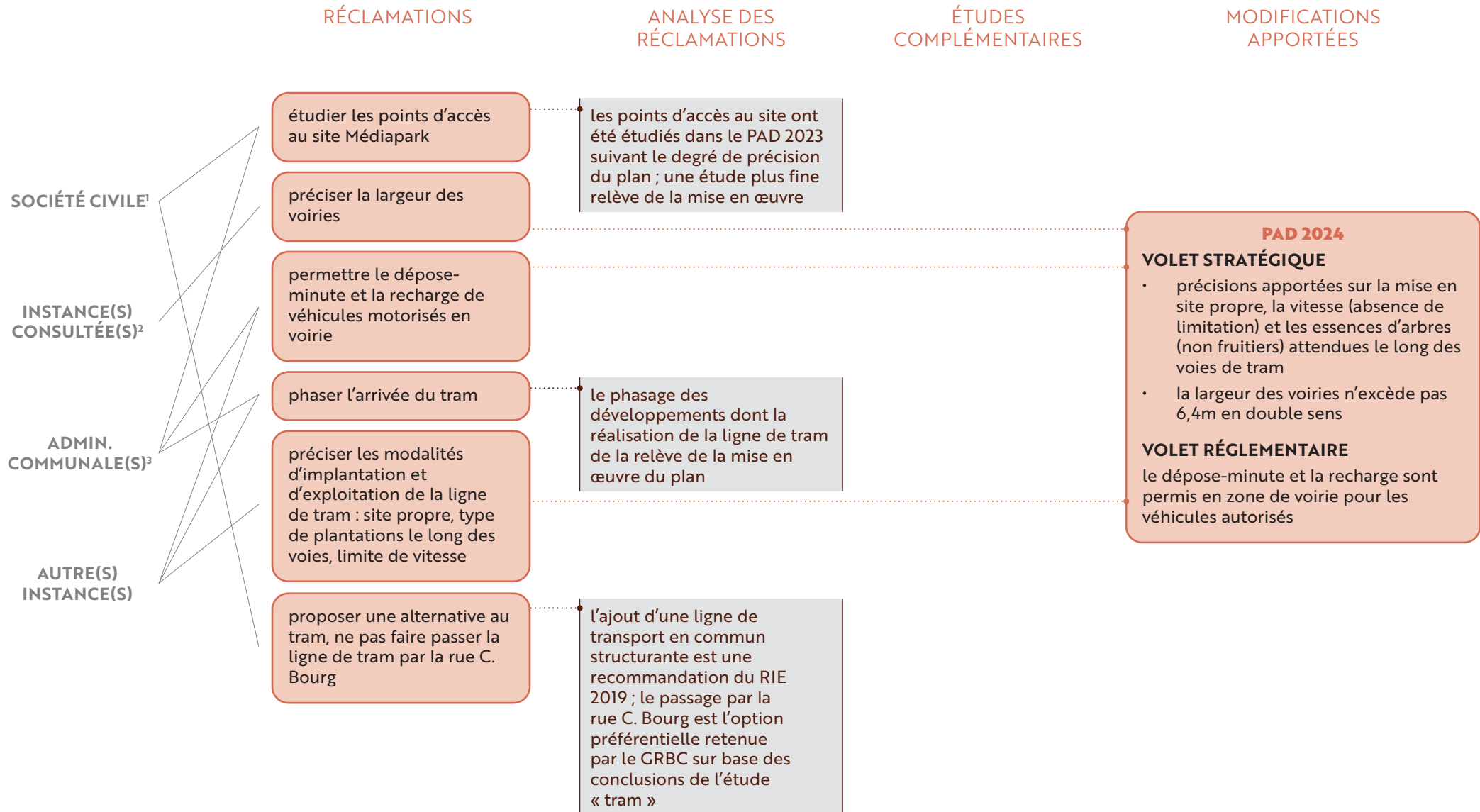
<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.



# PAD MÉDIAPARK 2023

## REMARQUES PRINCIPALES

## MOBILITÉ



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2023

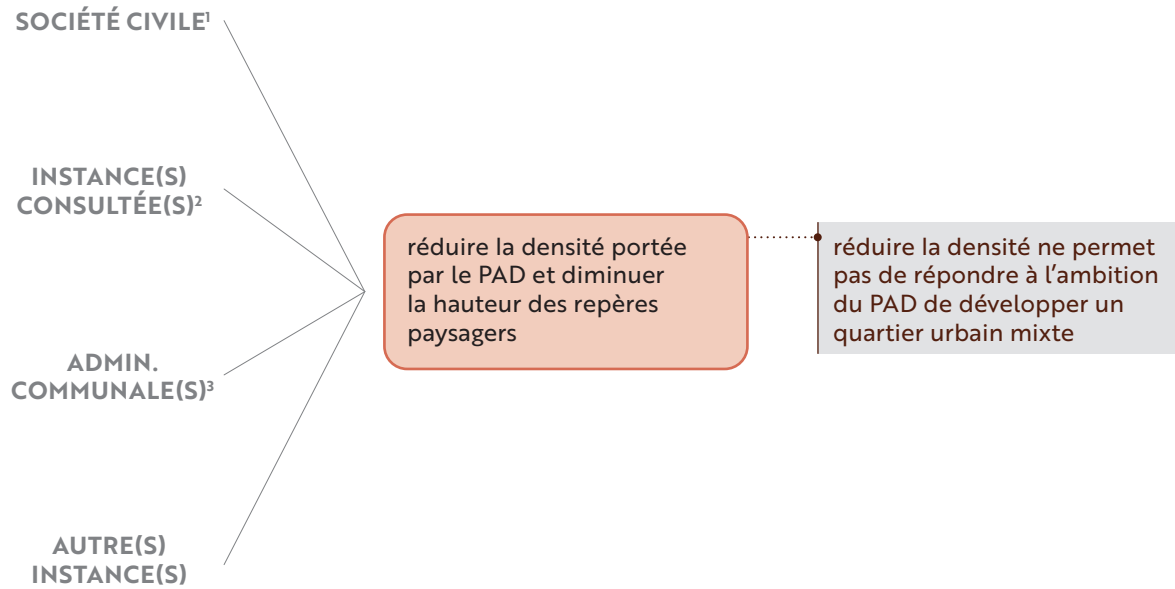
## REMARQUES PRINCIPALES

RÉCLAMATIONS

ANALYSE DES  
RÉCLAMATIONS

ÉTUDES  
COMPLÉMENTAIRES

**DENSITÉ / GABARITS**  
MODIFICATIONS  
APPORTÉES



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

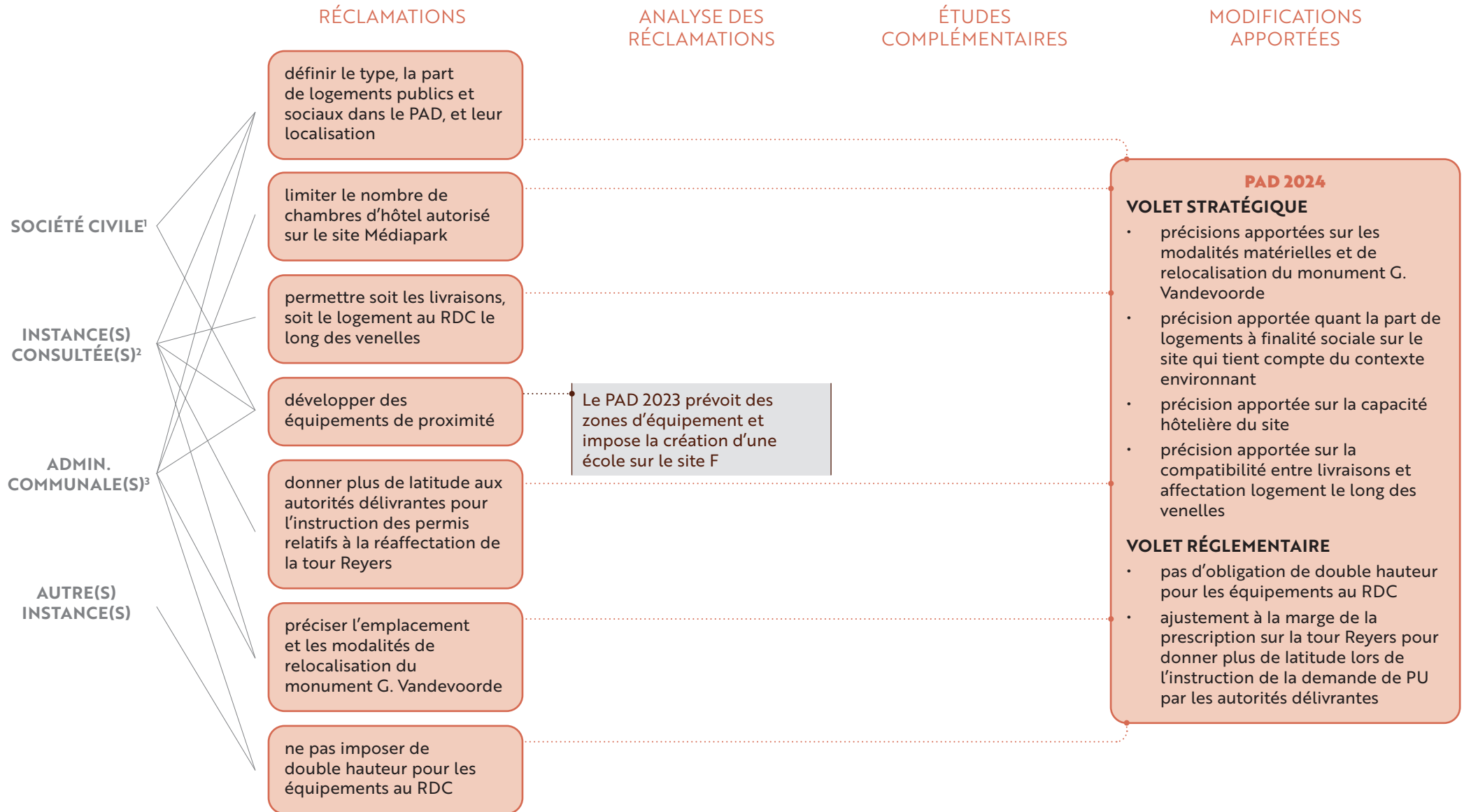
<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2023

## REMARQUES PRINCIPALES

## PROGRAMMATION



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

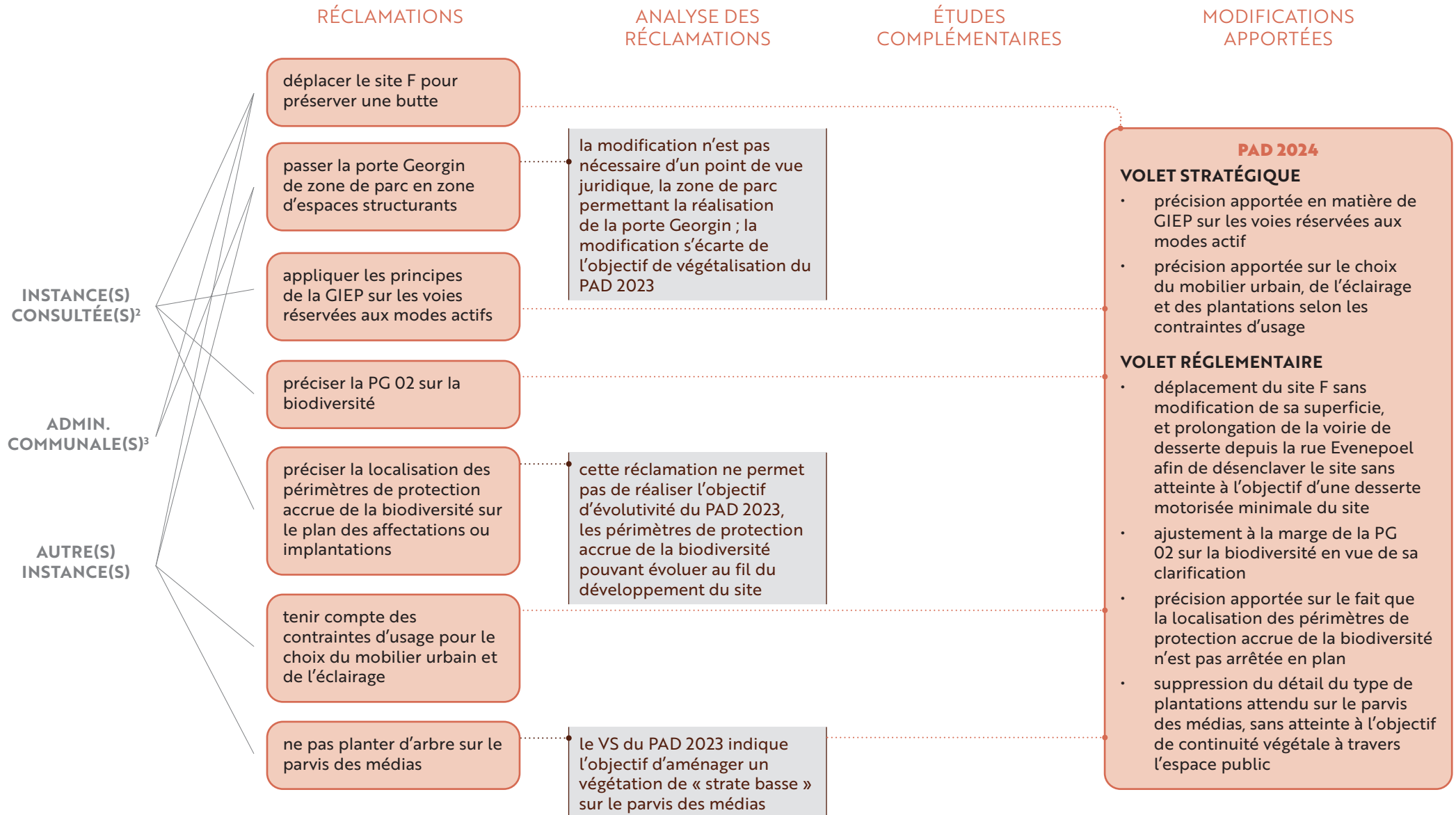
<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2023

## REMARQUES PRINCIPALES

## ESPACES PUBLICS ET BIODIVERSITÉ



<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.

# PAD MÉDIAPARK 2023

## REMARQUES PRINCIPALES

### MISE EN OEUVRE

#### RÉCLAMATIONS

#### ANALYSE DES RÉCLAMATIONS

#### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

#### MODIFICATIONS APPORTÉES

SOCIÉTÉ CIVILE<sup>1</sup>



réutiliser sur site les matériaux de démolition et terres excavées

le réemploi des matériaux et des terres excavées est encouragé dans le VS du PAD 2023

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)<sup>2</sup>



atténuer l'impact des chantiers sur les riverains et la biodiversité

des recommandations liées à la gestion des nuisances liées aux chantiers à venir sont indiquées dans le RIE 2023 (addendum) ; le VS du PAD 2023 inclut la réalisation d'un « plan de gestion » afin de mesurer et limiter l'impact des chantiers sur le lérot et la biodiversité en général, et recalibrer les mesures de protection si nécessaire ; cet aspect relève de la mise en œuvre du plan

<sup>1</sup> (Comités de) citoyens, associations, etc.

<sup>2</sup> Brupartners, Conseil de l'Environnement, Commission Régionale de Mobilité, Conseil Consultatif du Logement, Commission Royale des Monuments et Sites, Bruxelles Environnement, Perspective.

<sup>3</sup> Communes de Schaerbeek, Evere et Woluwe-Saint-Lambert.